

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE LOCATION SAISONNIERES

**1. RESERVATION EMPLACEMENT CAMPING ET DE LOCATION.** Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée. La personne qui effectue la réservation doit être âgée d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter conformément aux présentes conditions générales de ventes et de location saisonnières et garantir la véracité et l'exactitude des informations. En outre, elle doit être participante au séjour réservé. Les droits de ce contrat ne sont pas transmissibles. Les demandes de réservation comprenant des enfants mineurs non accompagnés par un responsable légal direct (père ou mère) seront refusées.

2. La location ne devient effective qu'avec notre accord. La réservation sera prise en compte immédiatement après réception du contrat signé et accompagné du montant correspondant aux arrhes, aux frais de dossier. La **confirmation de la location** sera envoyée au preneur après traitement par le service Réservations. En nous retournant le contrat signé, le preneur atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de ventes et de location saisonnières et reconnaît avoir en sa possession toute la documentation s'y rapportant et composée par : un engagement de location saisonnières; les conditions générales de ventes et de location saisonnières; la grille des tarifs et ses suppléments; le descriptif de l'hébergement. Le fait de contacter le camping L'Arlésienne, par téléphone pour valider une réservation en communiquant les numéros de votre carte bancaire équivaut à la validation du contrat de location avec acceptation de nos conditions générales de ventes et de location saisonnières. Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter au 04.90.96.02.12. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. En nous communiquant votre adresse mail et votre numéro de téléphone portable, vous autorisez le CAMPING L'ARLESIENNE à vous adresser ses offres et uniquement ses offres par mail ou par SMS. Si vous ne souhaitez pas, il suffit de nous écrire : **CAMPING L'ARLESIENNE Draille Marseillaise Pont De Crau BP 50126 13631 ARLES CEDEX**. Le client peut si le désire modifier certains éléments du contrat. Il devra notifier cette modification par lettre, accompagnée d'un chèque d'un montant de 15 euros pour toute modification concernant un changement de dates, ou d'hébergement. Toute modification de l'identité des personnes initialement prévue par le contrat de location ainsi que la modification du nombre de personnes sera facturée 25 euros. En cas d'acceptation par le camping L'Arlésienne, le client devra alors annuler son contrat initial et en contracter un autre. Si la modification n'est pas acceptée, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales ou l'annuler (dans ce cas, il perdra l'intégralité des sommes versées). Le remplacement du client, titulaire du contrat, par une autre personne ne sera pas accepté. Toute demande de modification intervenant 14 jours et moins avant le début du séjour (seule la date de réception du courrier sera prise en compte) sera d'office refusée. Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper la location qui leur est allouée : toute infraction à cette règle donnera droit à la résiliation du contrat et le séjour annulé et aucun remboursement ne pourra être effectué. Les numéros d'emplacement indiqués sur les différents documents envoyés au loueur sont donnés à titre indicatif. La direction se réserve la possibilité d'en modifier l'affectation à l'arrivée. Les demandes particulières devront être spécifiées par le client au moment de sa réservation. Bien entendu, nous essayerons de les satisfaire en fonction de nos disponibilités, sans pour autant les garantir.

3. Le preneur s'engage à utiliser l'hébergement loué sans le dégrader, ni troubler la tranquillité du voisinage. Il ne peut l'utiliser à d'autres fins que celles d'habitation. Le preneur sera tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du site qui sera disponible sur simple demande par courrier ou sur place à la réception du camping. Les locations sont possibles pour une semaine ou à la nuit hors juillet-août avec un minimum de 2 nuits. En juillet-août, les hébergements sont loués pour une semaine du samedi au samedi. Les prix s'entendent Toutes Taxes Comprises et sont exprimés en euros. Ils s'entendent par logement et par semaine, sauf si indiqué autrement. Ils ne comprennent pas la Taxe de Séjour, les prestations supplémentaires, ni la caution que le client a versée à l'arrivée. Le montant de la taxe de séjour peut être modifié sans préavis de la commune. Celles-ci nous ont chargés de les collecter auprès de la clientèle, et de leur reverser. Le montant est de l'ordre de 0.66 euros par personne et par nuitée. Les tarifs ou information publiés dans la présente brochure sont communiqués sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission.

**4. CONDITIONS DE PAIEMENT** Le preneur s'engage à régler le prix de la location de la façon suivante : à la réservation, 25% du montant de la location non compris les frais de dossier. **Le solde doit être réglé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée de votre séjour (attention sans relance de notre part).** Le non-respect de ce délai de règlement du solde pourra être considéré comme une annulation de la part du souscripteur qui encourra, de ce fait, des frais d'annulation de la conditions prévues ci-dessous. Néanmoins, le preneur reste redevable de la totalité du séjour. **Pour les réservations effectuées moins d'un mois avant la date du début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation par un mode de paiement immédiat (CB ou Mandat Cash Urgent uniquement).** Toute réservation honorée par un autre mode de paiement ne sera confirmée qu'à réception de celui-ci dans la mesure où le séjour est toujours disponible. Pour chaque échéance impayée, des frais de manipulation et de réclamation s'élevant à 15 euros par relance, à compter de la deuxième lettre de relance, seront à la charge du client. Dans le cas où le dossier deviendrait contentieux, la dette complète sera majorée des frais de manipulation et les intérêts au taux légal en vigueur, ainsi que les éventuels frais juridiques. En cas de règlement par chèques vacances, seul ceux libellés à l'ordre du Camping L'Arlésienne et complets (avec le talon supérieur obligatoirement), seront acceptés. Dans le cas contraire, le client se verra retourner les chèques vacances. Pour un règlement par Carte Bancaire, le preneur autorise le loueur à procéder, le cas échéant (en cas de solde à devoir notamment, caution, forfait ménage location) à un prélèvement du montant dû.

**5. ANNULATION** De votre fait en cas d'annulation effectuées à plus de 60 jours, avant la date prévue d'arrivée de votre séjour, la somme versée (soit 25% d'arrhes), plus frais de réservation, ne seront pas remboursés, seul la différence des sommes versées, moins les 25% d'arrhes de votre séjour, vous seront restituées. En cas d'annulation effectuées à moins de 60 jours, avant la date d'arrivée de votre séjour, aucun remboursement ne sera accordé. Toute annulation doit être signifié par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 48 heures maximum après la survenance de l'événement. Le camping ne propose pas d'assurance annulation, il est donc à votre charge d'en contracter une, si vous le désirez. Tout autre moyen ne sera pas admis et nous serons en droit de vous demander la totalité du séjour. Si le client a réglé par chèques vacances, une indemnité égale à 5% du montant payé sera retenue pour compenser les frais bancaires liés à ce type de paiement que ce soit pour une annulation ou pour modifier son mode de règlement. Le rendu de monnaie n'étant pas obligatoire sur les chèques vacances, aucun remboursement ne sera fait en cas de trop perçu.

6. Nos prix ne comprennent pas, voiture supplémentaire, tente supplémentaire, personne supplémentaire, visiteur journalier, kit de draps jetable, frais de dossier et taxe de séjour. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège ou interrompt son séjour pour quelque cause que ce soit, (y compris grève, rapatriement médical, etc.). Toute prestation non utilisée ne sera pas remboursée.

**7. ARRIVEE** Les hébergements sont à la disposition du client à partir de 16 heures et ce jusqu'à 19 heures, passé ce délai et après nous en avoir informé, l'hébergement sera délivré le lendemain entre 9 heures et 12 heures. Tout retard devra être signalé par le client dès qu'il en a connaissance en téléphonant au numéro se trouvant sur la confirmation de réservation. Le jour du départ, ils devront impérativement être libérés à 10 heures au plus tard. Dans le cas où le preneur ne s'est pas présenté le jour de son arrivée, le loueur pourra considérer l'hébergement libre et la location annulée à partir de 12 heures le lendemain. Si le preneur change son jour d'arrivée, il devra en informer le loueur le plus rapidement possible et par tous les moyens. En outre, le preneur autorise le loueur à effectuer tous travaux de maintenance nécessaires (intérieur-extérieur) ou de changement de la bouteille de gaz, même en son absence.

**8. CAUTION** Un dépôt de garantie est demandé à l'arrivée du client. Son montant est de 300 euros ( par location), il pourra vous être demandé une caution "Spécial Ménage" de 90 euros. Le client est tenu responsable de tout objet cassé ou détérioré et des dommages qui pourraient en résulter ou être causés aux installations. Toute caution sera rendue après l'état des lieux, remise des clés. Pour les départs effectués en dehors des heures d'ouverture de la réception, la caution sera renvoyée par courrier après contrôle de la location. Si l'état de la location n'est pas satisfaisant, il vous sera retourné votre caution moins les frais de remise en état.

**9. DEPART** Celui-ci doit être programmé durant les heures d'ouverture de la réception avant 10 heures pour les locations et 12 heures pour les emplacements camping (caravane et toile de tente). Passé ce délai toute journée entamée sera due. Pour les locations un état des lieux sera effectué entre 8 heures et 10 heures le jour de votre départ. Il est impératif de prendre rendez-vous avec l'accueil, le jour de votre arrivée. Les frais de remise en état éventuels, et le matériel

manquant ou détérioré vous seront facturés selon le prix de l'inventaire ou éventuellement d'un devis de remise en état selon les dégâts causés. La location doit être laissée en parfait état prêt à être reloué immédiatement soit : sol balayé et lavé dans tout le locatif, gaz nettoyé y compris brûleur, WC, salle de bains, micro-ondes, cafetière, réfrigérateur. En raison du très grand nombre d'arrivées et de départs au même moment, il est possible que l'hébergeur ne puisse procéder à la vérification des lieux loués en présence du client, mais cet état des lieux sera de toute façon effectué avant la prise en possession par le client suivant qui devra signaler les anomalies et manquements élémentaires à son arrivée. Toutefois le client devra procéder à un inventaire complet et signaler tout dysfonctionnement, (panne, manque), le jour de son arrivée. A défaut le logement sera réputé en bon état.

**10.** Dans le descriptif, il est précisé au client le nombre maximum de couchages de chaque location. Ce nombre s'entend toute personne déclarée sur le contrat (bébé compris). Le logement ne pourra en aucun cas être occupé par un nombre supérieur à celui indiqué dans le contrat et du descriptif de la location choisie. Il se peut que le client soit un peu à l'étroit s'il choisit de loger un maximum de personnes.

**11.** Notre responsabilité civile ne saurait être engagée en cas de dégradations ou de vols d'effets personnels tant dans les logements, les emplacements camping que sur le parking ou les parties communes. De même, aucune responsabilité ne pourra être retenue à notre encontre dans la pratique d'activités sportives ou autres, organisées localement ou non, en cas de blessure, maladie ou décès subis par les clients. L'hébergeur ne saura être responsable des cas fortuits de force majeure ou de nuisance venant perturber, interrompre, empêcher le séjour (voie ferroviaire, voies routières et moustiques). La sécurité des enfants dans le parc incombe totalement à leurs parents ou responsable légal, notamment aux abords du complexe aquatique et des aires de loisirs. Le client devra vérifier qu'il a bien souscrit une assurance Multirisque et Responsabilité Civile ainsi qu'une extension de son assurance habitation auprès d'une compagnie notoirement solvable, dont il devra pouvoir justifier à première demande de l'hébergeur.

**12.** Toute réclamation éventuelle durant le séjour du client doit être signalée immédiatement au Responsable afin de résoudre le problème le plus rapidement possible. S'il n'est pas résolu, sur place, le client doit faire parvenir une lettre sous les 28 jours de son arrivée, détaillant sa réclamation. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. Le client ne pourra réclamer aucune indemnité en cas de réparations urgentes devant s'effectuer durant son séjour à l'intérieur du logement. Dans tous les cas, le client devra régler la totalité du séjour.

**13.** En cas de force majeure (accident ou autre) ne permettant pas de livrer l'hébergement à la date et à l'heure prévue, le loueur pourra proposer un autre hébergement (suivant disponibilité) en remplacement ou purement et simplement rembourser les sommes déjà versées par le locataire si aucun hébergement n'est disponible. Les nombreux agréments de la vie en camping compensent largement les légers désagréments du plein air. Les insectes et autres "petites bêtes" font partie de cette formule de vacances. La direction n'est pas responsable de leurs déplacements dans le camping... En aucune manière une indemnité quelconque ne sera payée. Le locataire déclare avoir pris connaissance de cette disposition lors de la réservation. Pour être prises en compte, toutes les réclamations devront se faire sur place durant le séjour et en aucun cas après. En cas de litige, les tribunaux du siège du loueur sont les seuls compétents. De plus nous attirons sur le fait que les informations contenues dans la brochure ainsi que sur notre site, les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement sont données à titre purement indicatif et ne sont pas contractuelles. Des installations ou équipements peuvent ne pas être mis en place. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le camping et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure, ou ne pas fonctionner en avant et arrière saison. Dans de tels cas, la responsabilité du Camping L'Arlésienne ne saurait être engagée.

**14.** Certains séjours peuvent faire l'objet d'une aide financière octroyée par les services sociaux et tous autres organismes. **Toute demande devra être faite au moment de la réservation. Toute demande intervenant après envoi de la confirmation ne sera pas prise en compte.** En cas de non prise en charge de tout ou partie du séjour par ces organismes, le client a la possibilité d'annuler son séjour. Il perdra l'intégralité des sommes versées. En cas de non-paiement de la totalité ou d'une partie des prestations prévues par ces organismes, le client sera redevable du solde de son séjour.

**15. LES ANIMAUX.** Ils sont interdits aux abords de la piscine et sur la terrasse du restaurant. Seul les chiens sont tolérés aux conditions citées ci-après et sur accord de la direction. Un seul chien peut-être admis par réservation uniquement pour les emplacements camping, caravane et toile de tente, selon le tarif en vigueur. **Ils sont strictement interdits dans les locations** (y compris sur la parcelle de la location). Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie 1 et 2, arrêté du 27.04.99), sont refusés. **Ils sont acceptés sur présentation du carnet de vaccinations** (arrêté du 22.01.85), ils doivent être tatoués (arrêté du 30.06.92). Ils doivent être non agressifs et tenus obligatoirement en laisse. Leurs souillures doivent être effectuées à l'extérieur de l'enceinte du camping. En aucun cas, ils ne doivent être laissés seuls dans les voitures, caravane ou tente sur l'emplacement ou attachés à un arbre. Tout chien errant sera immédiatement enlevé par la fourrière.

**16. BARBECUES.** Le barbecue à charbon est interdit. Sont autorisés les barbecues à gaz et barbecues électrique ne dépassant pas 2000 watt.

**17. PISCINE.** L'espace aquatique est strictement réservé à la clientèle. Les enfants mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte dans l'enceinte de la piscine. **Le port du slip de bain est obligatoire, les shorts, les bermudas...sont interdits par mesure d'hygiène.** Les personnes qui ne respectent pas ces consignes seront expulsées de la piscine, voire du camping s'il refuse de se conformer au règlement d'hygiène.

**18. CIRCULATION ET BRUIT.** La vitesse est limitée à 10km/h. Un seul véhicule est autorisé par emplacement. Le stationnement est interdit dans les allées et voies d'accès, il doit être effectué sur la parcelle louée par le camping ou au N° indiqué et non sur les parcelles ou N° voisines qui lui semblent libres, elles peuvent être louées à tout moment. **Les barrières sont fermées de 23 heures à 7 heures du matin**, heures à laquelle toute circulation est interdite. En cas d'arrivée tardive le stationnement est prévu sur le parking à l'entrée du camping. Toute utilisation d'appareils sonores ne doit pas nuire à son voisinage. Le bruit ne doit pas gêner la tranquillité des clients entre 24 heures et 8 heures.

**19. DROIT A L'IMAGE** Vous autorisez expressément et sans contrepartie, le camping L'Arlésienne à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping L'Arlésienne.

**20.** La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis, ni remboursement les personnes qui manqueraient au respect du règlement intérieur, ou qui n'auraient pas déclarées tous les occupants ou données de fausses informations concernant les occupants de l'emplacement ou de la location.

**21.** Selon les conditions météorologiques (températures négatives, intempéries, feux, gel, neiges ect...), la direction se donne le droit, et sans préavis, de procéder à la fermeture du camping et de suspendre ses locations saisonnières. Le relogement des locataires seront à la charge de celui-ci.

**22. Information sur la TVA applicable.** Nous attirons votre attention sur l'augmentation de la TVA française à compter du 1er Janvier 2014. En effet les taux normaux de TVA française passeront de 7% à 10 % et de 19.6 % à 20 %. Les tarifs de la saison 2014 seront susceptibles d'être modifiés au 1er Janvier 2014 et les réservations établies avant cette mesure auront un ajustement de TVA aux taux en vigueur. La hausse du taux de TVA française sera répartie sur votre réservation.